

les nouveaux types d'armes dont les progrès technologiques (grâce à la découverte, par exemple, de l'ADN recombinant) pouvaient entraîner la mise au point. Ils ont souligné qu'il n'existait aucune clause restreignant les recherches sur les agents biologiques et toxiques, ni les applications possibles de ces dernières au domaine militaire. Enfin, ils ont examiné les problèmes que pose la vérification de l'observance de la Convention.

Ces questions ont retenu l'attention après que toute une série de rumeurs voulant que les superpuissances et leurs alliés eussent mis au point et utilisé des armes biologiques et toxiques eurent commencé à circuler vers le milieu des années 1970. Signalons notamment ici les accusations portées contre l'Union soviétique et ses alliés au sujet de l'emploi d'une toxine (la pluie jaune) en Asie du Sud-Est, et le fait qu'on fût alors incapable d'établir la vérité à cet égard.

Afin d'accroître encore l'efficacité de la Convention, on a inclus dans la Déclaration finale issue de la deuxième conférence d'examen une disposition autorisant n'importe quel État à convoquer une assemblée consultative si l'application de la Convention donnait lieu à un problème. Il était également demandé aux signataires, dans la Déclaration finale, de commencer à mettre en oeuvre des mesures pour prévenir ou réduire "les ambiguïtés, les doutes et les soupçons relativement aux activités menées dans le domaine bactériologique et d'améliorer la coopération internationale quant à l'utilisation pacifique de la microbiologie". L'échange de renseignements sur les installations de recherche, sur les produits biologiques et sur l'apparition de maladies peu communes figurait parmi ces mesures. Un groupe spécial de techniciens et de scientifiques représentant les États parties a siégé à Genève du 31 mars au 15 avril 1987 afin de mettre au point les modalités d'échange. Toujours dans la Déclaration finale de la conférence, les États étaient priés de fournir des renseignements au Département des affaires de désarmement, aux Nations-Unies. Le 30 octobre 1987, les États-Unis et l'Union soviétique ont soumis des rapports qui fournissaient des renseignements sur leurs laboratoires et leurs centres de recherche respectifs. Les États-Unis ont déposé un deuxième rapport en avril 1988.